

Les coûts de l'enseignement en Côte-d'Ivoire

Avigdor Farine

Volume 44, Number 2, July–September 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002918ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002918ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Farine, A. (1968). Les coûts de l'enseignement en Côte-d'Ivoire. *L'Actualité économique*, 44(2), 219–239. <https://doi.org/10.7202/1002918ar>

Les coûts de l'enseignement en Côte-d'Ivoire

La république de la Côte-d'Ivoire s'étend approximativement entre les parallèles 4° et 10° N. et les méridiens 3° et 8° O. La plus grande partie du pays est un plateau incliné vers le littoral, qui se termine en rochers cristallins à l'ouest et en sables et lagunes à l'est. La forêt dense à l'ouest, s'étend vers l'intérieur sur une distance de 100 à 200 milles, et se transforme en savane de moins en moins boisée dès qu'on approche la zone soudanaise. Le climat passe du type équatorial au sud, au climat de type soudanais au nord.

La population, estimée à 3,913,000 en 1965, s'accroît rapidement au rythme de 3.3 p.c., un des taux les plus élevés de l'Afrique. Environ 53 p.c. de la population a moins de vingt ans, ce qui démontre une population jeune. Les régions du nord ou éloignées du littoral sont les moins peuplées, et le taux d'urbanisation s'élève à 12 p.c.¹.

Comme la plupart des pays africains, la Côte-d'Ivoire a une mosaïque de groupes ethniques dont les principaux sont les suivants : les Agni et les Baoulé, les Lagunaires, les Kru, les Mandefou et les Malinké, les Senufo et les Lobi². L'un des buts de l'éducation est de former ces groupes en une nation au moyen

1. Côte-d'Ivoire, ministère de l'Éducation nationale (M.E.N.), *Statistiques*, 1er janvier 1965, p. 33, cité ci-après comme *Statistiques*, 1965 ; Université de Paris, Institut d'Étude du Développement économique et social (I.E.D.E.S.), *Les rendements de l'enseignement du premier degré en Afrique francophone* (tome III, analyses nationales, 1967), C. Iv. 3, cité ci-après comme *Les rendements*.

2. G.P. Murdock, *Africa, Its Peoples and Their Culture History* (New-York : McGraw-Hill, 1959), pp. 12, 72, 78, 80.

du français comme langue véhiculaire. Le français est la langue officielle du pays.

Les principales villes sont : Abidjan, 300,000 habitants (1965), et Boauké, 100,000 habitants (1965).

La Côte-d'Ivoire est un pays agricole, 90 p.c. de la population vivant de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Environ 80 p.c. de la population se trouve dans des villages de moins de 5,000 habitants. Les plantations de café et de cacao soulignent la production agricole commerciale du pays. Les surplus de café et de cacao sur les marchés mondiaux depuis 1960 causèrent des baisses de prix qui furent ressenties en Côte-d'Ivoire surtout en 1965 et qui imposèrent une possibilité de mise en valeur de nouvelles terres, une diversification de la culture agricole, une amélioration des techniques et un élargissement de l'industrie.

Malgré la baisse du revenu agricole, cet État est considéré par l'extérieur comme un pays qui se développe harmonieusement, et démontre un jugement politique solide. Selon la France et certains pays de l'Ouest, le système politique modéré du pays sert de modèle à d'autres pays francophones d'Afrique. Cette opinion et, en particulier, l'économie équilibrée du pays, inspirent confiance dans la Côte-d'Ivoire, et le volume des investissements privés continue à augmenter. La plupart des prêts et une partie des investissements viennent de l'aide bilatérale et multilatérale de la France, du Fonds européen de Développement, de la Banque internationale et du US/AID³.

L'aide étrangère est offerte sous la forme de coopération technique et financière sans laquelle la Côte-d'Ivoire, comme les autres pays africains du sub-Sahara, auraient trouvé très difficile, sinon impossible, d'atteindre le seuil d'un démarrage économique, et de soutenir un système d'éducation au niveau actuel. Actuellement, la plupart des techniciens et des investisseurs sont des Français.

Le deuxième plan quinquennal (1965-1970) prévoit la diversification de l'agriculture et l'élargissement de l'industrie qui serait

3. *The Mechanisms of Cooperation*, bulletin d'information sur l'aide étrangère à la Côte-d'Ivoire publié par l'Ambassade de la Côte-d'Ivoire à Washington, D.C. (10 février 1966), p. 13 ; F. Luchaire, *L'Aide aux Pays Sous-Développés* (Paris : Presses Universitaires, 1966), p. 123 ; « La Coopération entre la France, l'Afrique Noire d'expression française et Madagascar », *Notes et Études documentaires* (Paris : Secrétariat général du gouvernement), no 3330 (25 octobre 1966), p. 47.

basée sur les produits agricoles d'un côté, et sur les produits chimiques des raffineries de pétrole installées à Abidjan de l'autre ⁴. On peut déduire de ce plan que la Côte-d'Ivoire continuera à souffrir d'un manque de main-d'œuvre spécialisée et aura besoin de plus de fonds d'investissement.

Le système d'éducation est-il capable de fournir en partie la main-d'œuvre requise? Bien des doutes se posent à cet égard, d'autant plus que les autorités essaient sous la pression populaire de remplir les promesses faites au sujet de l'enseignement, avant l'indépendance et à son avènement. Le public envisage l'éducation comme un moyen d'accéder à une meilleure situation économique et d'augmenter la mobilité sociale ⁵, et ne lie pas le système d'enseignement aux besoins économiques du pays. C'est en partie à cause de la pression publique que l'enseignement continue d'être classique ⁶.

Cet article est limité aux coûts de l'enseignement primaire, secondaire et technique en Côte-d'Ivoire. Les données soulèvent des questions qui méritent l'attention de tous ceux qui sont intéressés à l'enseignement dans les pays africains en voie de développement. Comme les États francophones d'Afrique possèdent des dénominateurs communs, un certain nombre de généralisations peuvent être appliquées à d'autres pays du sub-Sahara.

L'enseignement en Côte-d'Ivoire

Selon de nombreuses déclarations officielles, la Côte-d'Ivoire envisage l'éducation comme un facteur qui accélère le processus du développement du pays, et la formation d'une nation. Parmi les objectifs de l'État, l'enseignement reçoit une priorité. Cette priorité se reflète dans les budgets scolaires dont le taux est bien élevé (22.5 p.c. du budget national en 1965). L'effort semble grand si on considère les ressources limitées du pays.

4. Speech of His Excellency Felix Houphouët-Boigny, President of the Ivory Coast at the Fourth Congress of the P.D.C.I.-R.D.A. (Abidjan, septembre 1965), distribué par l'Ambassade de la Côte-d'Ivoire à Washington, D.C., pp. 11-14.

5. R. Clignet, « Éducation et aspirations professionnelles », *Tiers-Monde*, 5 (1964), pp. 61-82.

6. R. Clignet et P. Foster, « La prééminence de l'enseignement classique en Côte-d'Ivoire », *Revue française de Sociologie*, VII (1966), pp. 32-47.

Le financement de l'enseignement

Il est impossible de déterminer la somme totale affectée à l'enseignement et comprenant les coûts des écoles privées, le coût de l'assistance technique, etc., car les dépenses se font par des institutions différentes, qui emploient des méthodes différentes de rapport, et une partie de ces établissements ne tient aucune comptabilité. Les coûts des assistants techniques, des livres, des bourses et des autres dépenses supportées par la France, sont absents du budget national. Les parents qui paient les frais encourus par leurs enfants dans les écoles privées ou y subviennent dans les écoles secondaires participent aussi à l'effort financier.

Le ministère de l'Éducation, en tout cas, publie ses données sur les montants déboursés par le gouvernement.

En 1961, la part de l'État pour l'éducation atteignit 3.64 p.c. du P.N.B. (produit national brut) ⁷. En 1962, avec l'aide du F.A.C. (fonds d'aide et de coopération) la somme affectée s'éleva à 5.2 p.c. du P.N.B. Cette proportion est une des plus fortes d'Afrique ⁸. La charge financière est encore plus grande, étant donné qu'une minorité seulement de la population d'âge scolaire est scolarisée. Dans le premier plan quinquennal (1960-65), 5.8 p.c. des fonds de l'État et de l'aide extérieure furent alloués à l'enseignement, tandis qu'en 1965, 7.27 milliards de francs CFA ⁹ (32.17 millions de dollars) furent dépensés. C'est le montant le plus important parmi les quatorze pays francophones d'Afrique affiliés à la France. Ce dernier pays, par exemple, n'attribue que 3.6 p.c. de son P.N.B. à l'éducation (1965) ¹⁰.

7. I.E.D.E.S. *Le rôle de l'éducation dans le passage de l'économie de subsistance à l'économie de marché : l'Afrique tropicale d'expression française*. (Paris, février 1964), p. 48 bis, cité ci-après comme *Le rôle de l'éducation*.

8. « Rapport de M. Amon Tanoh, ministre de l'Éducation nationale devant le Congrès du P.D.C.I. », *Éducation et Techniques* (Abidjan), no 31 (novembre 1965), p. 4, cité ci-après comme « Rapport de M. Tanoh » ; sur l'entreprise de scolarisation abordée comme investissement voir M. Schultz, *The Economic Value of Education* (New-York : Columbia University Press), pp. XI, 38-46.

9. Francs CFA = francs africains ; environ 226 frs. CFA = un dollar canadien. Tous les francs notés dans cette étude sont des francs africains et tous les dollars sont canadiens.

10. France, ministère de la Coopération, *Planification en Afrique. I : Problèmes de planification en Afrique d'expression française et à Madagascar* (Paris, octobre 1962), pp. 15, VIII-19, VII ; France, secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (S.E.A.E.C.C.), *Rapport d'activité 1964-1966*, p. 87, cité ci-après comme *Rapport d'activité*.

L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les effectifs scolaires au niveau du primaire, varient beaucoup d'une région à l'autre. La disparité est grande entre le sud urbain, et le nord-ouest et le nord ruraux du pays. Dans les régions du nord les effectifs scolaires n'atteignaient que 15 p.c. de la tranche d'âge scolaire (1965). À cause des extrêmes (92.5 p.c. à Bingerville au sud-est, et 12.1 p.c. seulement à Seguela vers le nord-ouest), le taux de scolarisation de 39.2 p.c. de la tranche scolaire rapporté officiellement pour la totalité du pays¹¹, nous mène à une défiguration complète de la distribution scolaire.

Ce taux ne correspond pas aux conclusions d'une étude faite par l'I.N.S.E.E. en 1963, sur les perspectives de population dans les pays africains et malgache d'expression française, et admises par l'I.E.D.E.S. dans ses calculs des rendements de quelques pays francophones d'Afrique¹². Selon les données de l'I.N.S.E.E., la population de la Côte-d'Ivoire serait plus nombreuse que l'évaluation faite il y a quelques années. Les nouvelles estimations abaissent le taux des effectifs scolaires à 31.7 p.c. de la tranche d'âge scolaire¹³.

Ces chiffres aussi sont erronés et ne doivent être admis qu'avec réserve. Ils sont artificiellement gonflés par l'inclusion d'un grand nombre d'élèves qui redoublent leur classe ou abandonnent l'école même au milieu de l'année scolaire.

En général, les chiffres et les taux ont peu de valeur si on ne connaît pas la base de leur calcul. Actuellement, le taux des enfants d'âge scolaire inscrits est égal à un pourcentage, estimé, du total de la population d'âge scolaire, ce total étant lui-même évalué. Ce phénomène se retrouve dans d'autres pays africains¹⁴. Les statis-

11. *Statistiques*, 1965, p. 33 :

$$\frac{\text{Inscriptions au niveau du primaire : } 347,133}{\text{Population d'âge scolaire : } 884,400} \times 100 = 39.2\%$$

12. *Les rendements*, p. C. Iv. 3.

13. *Ibid* : $\frac{\text{Inscriptions au niveau du primaire : } 347,133}{\text{Population d'âge scolaire : } 1,095,000} \times 100 = 31.7\%$

14. G. Lucas, « Formal Education in the Republic of the Congo Brazzaville », thèse de doctorat inédite, Université de Stanford, 1965, publiée comme phase 3 de « Education as an Instrument of National Policy in Selected Newly Developing Nations (Cooperative Research Project No. 1032) », p. 193.

tiques publiées par les ministères de l'Éducation ne sont pas des plus précises, et leur qualité est variable puisqu'elles proviennent de sources hétérogènes peu contrôlées. La nécessité d'unifier la base choisie pour tout calcul de statistiques scolaires, afin d'arriver à une meilleure comparaison entre les pays francophones d'Afrique, a été soulignée à la Conférence des ministres de l'Éducation, à Yaoundé, en 1966¹⁵.

En 1965, 347,133 enfants furent scolarisés au niveau du primaire, dont 113,489 filles, soit 32.7 p.c. Les effectifs de l'enseignement privé (95,732 élèves dont 30,373 filles) représentèrent 27.6 p.c. de l'ensemble. Le taux de scolarisation pour 1,000 habitants fut de 88 p.c. Les effectifs des cours préparatoires¹⁶ représentèrent 47.5 p.c. du total, par comparaison à ceux des cours moyens qui s'élevèrent seulement à 22.5 p.c. du total¹⁷. Cette différence de taux entre les classes élémentaires et finales du primaire démontre déjà « les déperditions » d'élèves appelés à abandonner l'école.

Redoublements et abandons

L'analyse des effectifs scolaires, par années d'études et par cycle de six années de scolarisation révèle une progression fictive d'année en année. Les inscriptions aux cours successifs ne contiennent pas les mêmes enfants puisqu'un nombre significatif d'entre eux redouble la classe, et d'autres abandonnent l'école.

De plus, les six années d'études égalent cinq années scolaires qui forment le premier cycle en France (école élémentaire). Comme dans d'autres pays francophones d'Afrique une sixième année est ajoutée pour permettre aux petits Africains de connaître les rouages du français qui est une langue étrangère pour eux. Il va

15. Association Universitaire pour le Développement de l'Enseignement et la Culture en Afrique et à Madagascar (A.U.D.E.C.A.M.), *Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des États Africains et Malgache d'expression française. Yaoundé, 14-20 février 1966*, publiée en trois volumes comme *études*, 1966, no 3, I, 1-11, cité ci-après comme A.U.D.E.C.A.M., *études*.

16. La distribution des cours à l'école ivoirienne comme dans les autres écoles primaires francophones est la suivante : deux cours préparatoires (C.P.) I et II. Deux cours élémentaires (C.E.) I et II et deux cours moyens (C.M.) I et II. Au total l'école primaire comprend six années scolaires. Le français est la langue de l'enseignement durant toute la scolarité.

17. *Statistiques*, 1965, pp. 15-17-22-28-44.

LES COÛTS DE L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

de soi que cette prolongation de la période scolaire exige un budget plus élevé.

Le taux de redoublements pour les années 1963-1965 était le suivant ¹⁸ :

Années/cours	I	II	III	IV	V	VI	Total
1963-64	35.6	33.5	28.2	26	29.3	41.75	32.7
1964-65	34.7	31.9	26	25	27	40.3	31.1

Les proportions de redoublements sont importantes surtout au C.P. I et au C.M. II, la première et la dernière classe du primaire. Le haut pourcentage au C.M. II (deux élèves sur cinq doivent redoubler leur cours) peut être attribué aux difficultés à réussir aux examens finals et à une politique de sélection à l'entrée de l'enseignement du second degré. Le nombre de réussites aux examens est proportionnel au nombre de places disponibles en « sixième », la première classe de l'école secondaire. Le haut pourcentage de redoublements dans la classe d'initiation reflète les difficultés des jeunes Africains à maîtriser la langue française lorsqu'ils passent de l'éducation informelle de la tribu à l'éducation formelle. Ce phénomène de difficultés et de redoublements de cours existe dans les autres pays francophones d'Afrique ¹⁹.

L'étude d'un cycle de six années scolaires d'un groupe type de 1,000 élèves inscrits en C.P. I en 1959-1960 (les uns nouveaux inscrits, les autres redoublants), démontre que 510 élèves seulement atteignirent le C.M. II en 1964-65 après avoir doublé une ou même plusieurs fois la même classe. Les autres abandonnèrent l'école.

Le processus typique de promotion et de redoublement de ces 1,000 élèves est indiqué dans le tableau suivant ²⁰ :

18. *Ibid.*, p. 37 : *Les rendements*, p. C Iv. 29.

19. A. Farine, « The Development of Education in Three Francophone Countries, Ivory Coast, Dahomey, and East Cameroon, A Comparative Study » (thèse de doctorat inédite, Université de Pittsburgh, 1967), pp. 175, 196.

20. Adapté de *Les rendements*, pp. C. Iv. 32-34. La première ligne représente le nombre de redoublants ; la deuxième le nombre de promotions du cours précédent. Au C.P. I le deuxième nombre représente les nouveaux inscrits. La troisième ligne représente la diminution du nombre des élèves de cours en cours ; la quatrième ligne représente les « déperditions », appelées à redoubler ou à abandonner.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Années/ cours	C.P. I	C.P. II	C.E. I	C.E. II	C.M. I	C.M. II	
1959-60	347 653						
1960-61	<u>1,000</u> 545	213 455					
		<u>668</u>					
1961-62		241	150 427				
			<u>577</u>				
1962-63			209	122 368			
				<u>490</u>			
1963-64				144	128 346		
					<u>474</u>		
1964-65					168	206 304	208 C.E.P.E. 95 admis en sixième.
						<u>510</u>	

Nous pouvons faire ces constatations :

— Au C.P. I, la déperdition (abandons et redoublements de classes) est supérieure (54.5 p.c.) à la promotion de la classe suivante (45.5 p.c.).

— Environ 653 élèves nouveaux sont accueillis au lieu de 1,000, les redoublants occupant la place qui pouvait être disponible pour d'autres nouveaux venus.

— Compte tenu des 1,166 redoublants (347 + 213 + 150 + 122 + 128 + 206) et des 653 nouveaux inscrits, l'école a fonctionné pour 1,819 élèves (1,166 + 653) au lieu de 1,000 élèves de notre cycle d'études (35.9 p.c. nouveaux venus et 64.1 p.c. redoublants), ce qui augmente les frais.

— L'entreprise scolaire a mené au niveau du C.M. II, la dernière classe du primaire, 510 élèves, soit 28 p.c. des 1,819 élèves.

— Les autres élèves, soit 1,309 (72 p.c.) redoublent leurs cours ou abandonnent l'école.

— L'école primaire a formé 208 certifiés (C.E.P.E.) soit 11.4 p.c. des 1,819 élèves.

— 95 élèves seulement sont admis en sixième, soit 5.2 p.c.

Ceci démontre que les rendements scolaires sont bien faibles. Nous soulignons que le terme « rendements » implique ici la continuation de la période scolaire et la graduation des étudiants, en ce sens qu'un étudiant qui a complété ses études, s'intègre plus facilement à l'économie du pays et contribue beaucoup plus à son développement. Nous ne tenons compte que du point de vue économique ; il peut se faire que les rendements (*output*) de l'enseignement soient significatifs, même si peu d'élèves finissent un cycle d'études ou continuent vers des niveaux supérieurs. Dans ce cas, et en termes de rendement brut, la question serait : est-ce que le rendement social (production et bénéfice non matériel additionnel) s'accroît ? En termes de rendement net la question serait : est-il suffisant de payer la totalité des frais de l'enseignement et de laisser du surplus, pour que le rendement social s'accroisse ? Mais il nous semble que dans la situation actuelle les dépenses de l'éducation, surtout au primaire, n'ont pas engendré un progrès économique sensible²¹. Il est donc bien difficile de voir comment la majorité des écoliers qui ont abandonné l'école peuvent atteindre un niveau d'alphabétisation fonctionnelle, sans d'autres considérations économiques.

Nous revenons au problème des redoublements qui n'est pas local. Le nombre élevé des redoublements a des causes différentes reconnues par les États africains eux-mêmes²².

Les causes externes

- a) La question de santé : la fatigue, par exemple, qui provient d'une mauvaise nutrition ou d'une sous-alimentation.
- b) Les difficultés économiques : bien des parents ne peuvent pas se permettre d'acheter à leurs enfants des vêtements, des livres et des fournitures scolaires. Dans les régions rurales, les enfants participent aux travaux saisonniers. Les filles restent à la maison pour remplacer leur mère qui travaille aux champs, ou bien elles vendent les produits agricoles, ou les produits de l'artisanat.
- c) Les facteurs sociologiques : un absentéisme scolaire ou professionnel plus ou moins voilé existe dans les régions de la brousse

21. *Le rôle de l'éducation*, pp. 67-70.

22. A.U.D.E.C.A.M., *études*, I, 12-13 ; III, 28-29.

où la supervision est faible, faute de moyens de communications.

- d) La résistance des familles à l'éducation, en particulier dans les communes éloignées des centres urbains. Certains éléments croient que l'école a amené l'enfant à ne pas accepter l'autorité du système traditionnel, et même à se révolter contre l'autorité des parents.

Les causes internes

- a) Le problème des immeubles scolaires. Environ 40 p.c. des écoles seulement sont bâties d'une façon durable ; la plupart des bâtiments sont temporaires et mal meublés, les livres et les fournitures scolaires manquent, ce qui ne contribue pas à des résultats favorables.
- b) Le rapport maître-élève exagéré. Un taux élevé d'enseignants non qualifiés ou qui ont reçu une formation insuffisante sont assignés en général aux classes inférieures qui sont les plus peuplées. Il en résulte que la majorité de la population scolaire a des moniteurs adjoints ou des moniteurs pour maîtres²³. Les instituteurs adjoints se réservent les classes terminales du primaire, parce que ces postes leur donnent plus de prestige.
- c) La différence d'âge des élèves. Au niveau du primaire, l'âge est officiellement fixé de 6 à 14 ans, deux ans étant admis pour les redoublements de classe ; mais malgré la législation, des jeunes gens sont inscrits au-dessus de l'âge permis. Des adolescents trouvent rarement de l'intérêt à un programme d'études destiné à des enfants, et qui ne répond pas aux demandes spécifiques de l'adolescent.

Les redoublements qui sont tolérés par pression populaire sur les autorités ont des mauvaises conséquences :

- a) Ils surchargent les classes, en accentuent l'hétérogénéité et entraînent, par conséquent, la détérioration des conditions d'enseignement.
- b) Les redoublements ne motivent pas d'effort, ni chez les élèves ni chez les instituteurs ; au contraire, ils rabaisent le niveau

23. *Statistiques*, 1965, pp. 66-67.

de l'enseignement puisque l'instituteur est forcé de répéter les sujets plus que de les enseigner.

- c) Les redoublants profitent peu du redoublement, les sujets leur étant présentés avec la même méthode routinière de répétition mécanique, de résumés et mémorisation, tous processus qui n'aident pas au développement propre du redoublant.
- d) Les redoublements empêchent l'admission d'autres élèves à l'école, qui ne peuvent être acceptés faute de place.

En résumé, il apparaît que les redoublants profitent peu de l'éducation qui leur est offerte, malgré l'effort financier de l'État.

Nous pensons que la cause essentielle des grandes pertes scolaires est le contenu de l'enseignement calqué sur le système français et qui, étant étranger, ne correspond pas aux besoins des écoliers et de la société locale. Au primaire ainsi qu'au secondaire, comme nous le verrons plus tard, un changement de structures et de programmes d'études, et des objectifs diversifiés pour les différents niveaux scolaires diminueraient le nombre des abandons et des redoublements, et prépareraient les élèves pour le marché local du travail.

À cause des liens historiques et présents avec la France, la Côte-d'Ivoire continue le système hérité dans son ensemble, de la période coloniale. L'aide financière et technique de l'ex-métropole, et surtout la présence des techniciens français dans l'administration de l'enseignement n'encouragent pas les changements. Les programmes d'études restent classiques. L'enseignement primaire prépare surtout pour le secondaire ; la grande majorité des jeunes gens qui ne poursuivent pas leurs études, reste négligée. L'enseignement continue à pourvoir essentiellement la fonction publique.

La prolongation de la scolarité

Le redoublement d'un cours est l'un des facteurs qui augmente les effectifs globaux d'une façon artificielle. L'expansion réelle de la scolarisation devrait être mesurée par l'augmentation des nouveaux élèves inscrits, et actuellement il est douteux que cette augmentation dépasse les 3.3 p.c. qui est le taux d'accroissement démographique annuel de la Côte-d'Ivoire²⁴.

24. *Les rendements*, p. C. Iv. 41.

Un redoublant est perdu pour un certain cycle d'études mais pas pour l'école, puisqu'il passe de son cycle d'études originaires à un autre. Il prolonge ses années de scolarité et, de cette façon, il gonfle les coûts de l'enseignement.

Suivant notre schéma précédent, des 510 élèves inscrits en sixième, 208 reçurent leur certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E.). Théoriquement, ces diplômés devraient recevoir : 208×6 années d'études du cycle primaire = 1,248 années/élèves. Selon le tableau précédent, ce cycle d'études a fourni : $1,000 + 668 + 577 + 490 + 474 + 510 = 3,719$ années/élèves auxquelles il faut ajouter : $347 + 213 + 150 + 122 + 128 + 206 = 1,166$ années / élèves déjà offertes aux redoublants, ce qui donne un total de 4,885 années/élèves.

Les 1,166 années/élèves constituent un minimum, car nous n'avons pas la possibilité de vérifier si ces élèves n'ont pas redoublé plus d'une fois l'un des cours.

Les données indiquent que pour former 208 diplômés de C.E.P.E. $\frac{4,885}{1,248} = 3.9$ fois plus d'années/élèves ont été fournies. Le coût de la scolarisation complète d'un élève est de 3.9 fois plus élevé qu'il ne devrait l'être.

Les coûts de l'enseignement primaire

En 1961, chaque élève inscrit coûtait 9,647 fcs à l'État en Côte-d'Ivoire (environ 42 dollars)²⁵. Une nouvelle étude faite en 1965 par la S.E.D.E.S. révéla qu'il coûte annuellement à l'État 12,256 fcs (54 dollars). (13,856 fcs, soit 61 dollars, pour les écoles publiques et 8,031 fcs, soit 35 dollars, pour les écoles privées²⁶.) Les coûts sont moins élevés dans les écoles privées. Ceci peut être attribué à des salaires moins élevés payés dans le secteur privé et à des économies d'administration, en particulier dans les écoles confessionnelles où une partie de l'enseignement se fait par dévouement. Le coût estimé de l'enseignement primaire est le suivant :

25. I.E.D.E.S., « Les coûts de l'éducation dans les pays africains d'expression française » (Paris 1963), cité dans le *Rôle de l'éducation*, p. 66.

26. *Rapport d'activité*, p. 87.

LES COÛTS DE L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

Dépense annuelle courante par élève : 12,256 fcs (54 dollars)

Coût par cycle d'études

(12,256 fcs × 6 années d'études) : 73,536 " (325 ")

Coût par diplômé du C.E.P.E.

(73,536 fcs × 3.9) : 286,790 " (1,268 ")

Ces chiffres correspondent à la somme de 270,000 fcs (1,200 dollars), coût total par diplômé du C.E.P.E. noté par le ministre de l'Éducation ²⁷.

À cause de la faiblesse des statistiques, comme on l'a noté auparavant, nous n'arrivons qu'à une estimation des coûts. Nous parlons de la dépense annuelle qui exclut l'investissement dans de nouvelles constructions, mais qui inclut d'autres facteurs. Par coût annuel à l'État nous voulons indiquer les dépenses budgétaires seulement, celles-ci ne correspondant pas exactement à tous les frais occasionnés et ne tenant pas compte des rendements scolaires prévus, tout le temps de la scolarité de l'enfant.

Ainsi, c'est le grand nombre de pertes scolaires qui augmente le coût par diplômé, surtout si nous admettons qu'un étudiant doit terminer ses études afin d'en tirer plus de bénéfices pour lui-même et pour la société. Ces coûts élevés nous amènent à la supposition que les mesures à prendre dans le but de diminuer les pertes scolaires sont l'adaptation des programmes d'études et le perfectionnement de l'enseignement, qui, même s'ils haussent le coût par élève, augmentent le taux de rendements scolaires tout en réduisant le coût par diplômé.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ce niveau d'enseignement fonctionne aujourd'hui avec plus de cohérence qu'auparavant. La progression essentielle de cette entreprise se poursuit depuis l'avènement de l'indépendance, alors que les écoles secondaires se répandirent dans les principaux centres urbains.

Cette expansion scolaire encouragea encore plus l'exode des villages vers la ville, et du nord du pays vers le littoral. L'intention de réduire la migration rurale par l'ouverture des « cours

27. « Rapport par M. Tanoh », p. 5 ; Côte-d'Ivoire, M.E.N., *Statistiques*, 1er janvier 1964, s.p., ci-après cité comme *Statistiques*, 1964.

complémentaires » dans les centres régionaux, et de créer les conditions qui auraient permis aux étudiants de s'intégrer dans le développement économique de leur propre région, ne fut pas réalisée. Pour de nombreuses raisons le mouvement rural-urbain est irréversible. Une fois qu'ils ont quitté l'agriculture, les jeunes gens, et surtout les filles qui faisaient la plus grande partie du travail, ne retournent plus vers un milieu qu'ils considèrent défavorisé. Ils trouvent la vie urbaine plus attrayante, et les citadins plus privilégiés que la population rurale. Ce n'est pas étonnant qu'ils essaient de s'adapter coûte que coûte à la ville ; souvent, du fait qu'ils ont acquis une certaine éducation, leurs parents eux-mêmes les poussent à chercher un poste de petit fonctionnaire ou tout autre emploi qui ne demande pas un travail manuel.

Le degré du développement de l'enseignement secondaire est le suivant : en 1964-1965 22,682 élèves, dont 15 p.c. de filles, étaient inscrits dans les différentes écoles et sections (80.7 p.c. dans les établissements publics et 19.3 p.c. dans les établissements privés) ²⁸.

La Côte-d'Ivoire aurait voulu doubler le nombre des étudiants au secondaire jusqu'en 1970, ce qui permettrait de scolariser 50,000 élèves environ. Dans ce but, treize écoles devraient être complétées à cette date. Déjà en 1966-1967, soixante nouvelles classes furent ouvertes ce qui permit d'accueillir en sixième ²⁹, 10,000 élèves au lieu de 7,903 inscrits en 1965.

Dans le système d'enseignement une priorité semble être donnée à l'école secondaire ainsi qu'aux études supérieures ; les autorités sont convaincues que ces niveaux d'enseignement fourniront les cadres spécialisés pour l'administration et l'économie du pays, et prépareront l'élite de demain ³⁰. Mais ces projets d'expansion nécessitent un corps professoral qui n'existe pas actuellement en Côte-d'Ivoire et rendent l'école secondaire encore plus dépendante de l'aide extérieure pour les années à venir.

28. *Statistiques*, 1965, pp. 87, 103, 110, 113.

29. En Côte-d'Ivoire comme dans les autres pays francophones d'Afrique, les classes secondaires vont de la sixième à la première et à la terminale ; la sixième à la troisième constituent le premier cycle, la seconde à la terminale forment le second.

30. *Speech of His Excellency Félix Houphouët-Boigny...*, p. 6.

Une analyse des données montre les faits suivants : en 1965, 1,811 étudiants (8 p.c.) seulement se trouvaient dans le second cycle, tandis que 20,871 (92 p.c.) étaient dans le premier cycle, ce qui donne une pyramide scolaire très accentuée. L'inégalité entre les deux cycles est encore aggravée par le fait que 25 p.c. des élèves du second cycle sont des étrangers, surtout des Français. Des 331 candidats au baccalauréat, 126 (38 p.c.) n'étaient pas Ivoiriens. Dans la section des mathématiques les deux tiers étaient des étrangers³¹. Ces taux élevés nous amènent à considérer les sommes affectées pour ces étudiants qui représentent une dépense additionnelle pour l'État puisqu'en général ces étudiants retournent en France dès la fin de leurs études, donc ne s'ajoutent pas à la main-d'œuvre locale.

Ces constatations indiquent aussi la capacité limitée présente d'un nombre significatif d'étudiants indigènes à suivre des cours spécifiques du niveau du secondaire.

Les coûts au secondaire

Les données suivantes ont été publiées par le ministère de l'Éducation à Abidjan et sont basées sur les études faites par la Mission de l'U.N.E.S.C.O. pour la planification en Côte-d'Ivoire en 1962-1963³².

D'un groupe de 10,000 étudiants qui entrèrent en sixième, 6,268 seulement (les 3/5 du groupe) arrivèrent en troisième ; 1,600 poursuivirent jusqu'en première et 8 p.c. jusqu'en terminale. En se basant sur le plus grand succès aux examens (84 p.c.), le nombre prévu de diplômés du baccalauréat (deux parties) était de 724.

Le nombre d'années/élèves fournies à ces élèves s'éleva à 43,602 ce qui fait que 4½ années de scolarisation par élève furent pourvues pour chaque classe. Soixante années de scolarisation furent offertes pour chaque diplômé du baccalauréat (43,602 années/élèves : 724 diplômés) ou neuf fois plus que ce qu'il devrait être.

31. *Statistiques, 1965*, pp. 103, 113, 120.

32. « Rapport de M. Tanoh », pp. 5-6.

Les coûts au secondaire sont les suivants³³ :

- A) Coût annuel par étudiant inscrit :
- | | | |
|----------------------------|-------------|------------------|
| a) au lycée | 244,000 fcs | (1,080 dollars) |
| b) au collège | 220,000 " | (973 ") |
| c) à l'école normale | 492,000 " | (2,170 ") |
| d) au cours complémentaire | 134,000 " | (593 ") |
- B) Coût par diplômé du :
- | | | |
|---|---------------|------------------|
| a) B.E.P.C. (brevet élémentaire
premier cycle) | 1,288,000 fcs | (5,700 dollars) |
| b) baccalauréat | 3,500,000 " | (15,500 ") |

Bien que ces chiffres doivent être utilisés avec une certaine réserve, car il est difficile de vérifier leur validité, ils donnent une idée du coût élevé de l'enseignement secondaire et des obligations fiscales qui en résultent pour les autorités.

Un autre aspect des coûts nous démontre les faits suivants : en 1965, 2,5 milliards de francs environ (11 millions de dollars) furent alloués aux écoles secondaires, sans compter l'argent remis par l'assistance technique³⁴. Les dépenses s'élèvent à elles seules à 110,000 fcs (487 dollars) par élève inscrit (2,5 milliards de francs : 22,682 élèves). Cette somme correspond au montant de 105,864 fcs (468 dollars), coût à l'État par élève du secondaire en 1961, noté par l'I.E.D.E.S.³⁵ La somme de 110,000 fcs par étudiant est déjà comparable aux coûts par élève d'une école américaine³⁶, qui évidemment peut se permettre davantage qu'une école ivoirienne. Comparée à d'autres pays africains, la dépense par élève du secondaire, est l'une des plus élevées parmi les quatorze pays francophones d'Afrique affiliés à la France³⁷. Ces chiffres deviennent plus effrayants si on les compare au revenu de l'Ivoirien moyen. En 1965, le revenu par tête pour le total du pays était de 200 dollars par an, mais dans l'activité de subsistance qui prédomine dans certaines régions du nord et de l'ouest, on estime qu'un paysan n'atteint pas un revenu de 10,000 fcs annuellement

33. *Ibid.*, Statistiques, 1964, s.p.

34. *Rapport d'activité*, p. 87.

35. I.E.D.E.S., « les coûts... », cité dans le *Rôle de l'éducation*, p. 66.

36. Dans les écoles de Pittsburgh, Pa., par exemple, en 1965 le coût annuel par élève était de 485 dollars (*The Pittsburgh Press*, 11 décembre 1966, supplément de la commission scolaire de Pittsburgh, p. 12).

37. *Rapport d'activité*, p. 87 ; I.E.D.E.S., *les coûts...*, loc. cit.

(44 dollars) et, sa consommation incluse, ce revenu monte à peine à 25,000 fcs par an (116 dollars) ³⁸.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Ce type d'instruction est offert dans les écoles publiques et dans les centres d'apprentissage. En 1966, 3,718 élèves seulement étaient inscrits dans les différentes sections d'enseignement (2,961 garçons, 757 filles). De ce nombre, 679 élèves seulement étaient dans le premier cycle et 773 dans le second cycle de l'enseignement technique ; le reste, soit 2,226, étaient des postulants du C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle) ³⁹.

Des efforts sont faits afin de donner à l'éducation technique une place honorable dans l'ensemble du système scolaire, en essayant d'élever les standards d'instruction du lycée technique en particulier, et en faisant connaître ces standards au public dont l'attitude envers le travail manuel continue d'être négative. Cette attitude est due partiellement à un chômage constant d'ouvriers sous-qualifiés. Selon une évaluation 20,000 jeunes désœuvrés se trouvent à Abidjan même ⁴⁰.

Malgré les contacts maintenus avec les entreprises industrielles afin de placer les jeunes gens aux postes auxquels ils ont été préparés, il n'existe pas encore une articulation sensible entre le système d'éducation et les employeurs, et il manque une coordination entre la formation donnée dans les centres techniques et les demandes du marché. Environ 30 p.c. des étudiants titulaires du C.A.P. sont sans travail ⁴¹. En général, les entreprises préfèrent former leurs propres ouvriers suivant leurs propres demandes ; à la longue, elles trouvent cela moins onéreux que l'emploi d'un titulaire du C.A.P. qu'elles jugent sous-formé et ne répondant pas à leurs besoins. Quant à l'étudiant, du fait qu'il a son certificat

38. R. Dumont, « Afrique Noire, développement agricole. Reconversion de l'économie agricole : Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali », *Tiers-Monde* (Paris : Presses Universitaires, 1961), pp. 66-68 ; *L'Afrique noire est mal partie*, édition revue et corrigée (Paris : Éditions du Seuil, 1966), pp. 71-72.

39. France, S.E.A.E.C.C., *Données statistiques sur l'enseignement dans les États africains et malgache d'expression française. Année 1965-66* (novembre 1967), p. 46.

40. E. Sigel, « Ivory Coast Education : Brake or Spur », *Africa Report*, XII, 1 (janvier 1967), p. 49.

41. Clignet et Foster, *The Fortunate Few* (Evanston, Ill. : Northwestern University Press, 1966), pp. 183-196.

il pense avoir atteint sa spécialisation et être digne d'un meilleur salaire. Cette situation suggère la suspension du programme du C.A.P. qui ne constitue qu'un gaspillage économique. La formation technique offerte ne répond pas au problème du désœuvrement mais aggrave la frustration chez les apprentis qui se croient spécialisés et qui, en fait, ne le sont pas.

Les centres régionaux d'apprentissage devraient préparer les jeunes artisans qui se seraient organisés en coopératives de travail pour s'intégrer dans les secteurs technico-agricoles du pays. Ce programme d'enseignement qui répond relativement aux demandes locales, est en état d'expérimentation mais son succès reste lié au développement des régions dans lesquelles ces centres sont installés, afin de pourvoir des débouchés de travail pour les apprentis. Mais nous voici de nouveau dans un cercle vicieux : si les régions se révèlent incapables de fournir du travail, les apprentis en possession d'une certaine formation technique se verront obligés de s'installer dans les villes voisines et de chercher une occupation, même en dehors de leur métier, et au détriment des projets de développement régional. Ce serait encore un investissement en capital humain qui n'aurait pas de rendement.

Les coûts de l'enseignement technique

Les coûts de l'enseignement technique sont encore plus élevés que ceux de l'éducation secondaire classique. Cette constatation nous amène à poser la question : doit-on développer une éducation technique formelle, alors que la plupart de ceux qui quittent l'enseignement technique ne sont pas employés dans les métiers pour lesquels ils ont été préparés, et deviennent petits fonctionnaires, policiers ou gardiens ? Cette situation indésirable ne suggère-t-elle pas que les ouvriers devraient recevoir leur formation sur les lieux de leur travail, ou dans des centres d'apprentissage en rapport à leur milieu économique, en attendant qu'un secteur industriel capable d'absorber les apprentis des écoles techniques soit développé et assuré ? ⁴²

42. F. Harbison et C.A. Myers, *Education, Manpower and Economic Growth* (New York : McGraw-Hill, 1964), pp. 67-68.

LES COÛTS DE L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

Selon l'I.E.D.E.S., en 1961, l'État a dépensé 277,055 fcs par élève inscrit en éducation technique⁴³. Les coûts suivants ont été publiés en 1964 par le ministère de l'Éducation d'Abidjan⁴⁴ :

- 1) Dépense annuelle par élève :
 - a) au lycée technique 428,000 fcs (1,896 dollars)
 - b) au centre d'apprentissage 339,000 " (1,500 ")
- 2) Coût du matériel par élève :
 - a) au lycée technique 110,000 fcs (487 dollars)
 - b) au centre d'apprentissage 105,000 " (465 ")

Même si ces chiffres sont discutables, l'ordre de grandeur du coût de l'enseignement technique ne l'est pas, ce qui pose la question de la rentabilité. En 1965, 526 millions de fcs (2.33 millions de dollars) furent réservés pour l'instruction technique, ce qui représenta 7.2 p.c. du budget scolaire⁴⁵, alors que dans cette catégorie de l'enseignement, le nombre des élèves s'élevait à moins de 1 p.c. de la population scolaire.

En général, les coûts élevés peuvent être expliqués par la structure de ce type d'enseignement qui exige un personnel spécialisé qui vient de l'assistance technique, des petits groupes ou un rapport maître/élève qui permet une attention individuelle, des laboratoires ou autres aménagements scolaires, des instruments et du matériel précieux qui s'épuisent facilement⁴⁶.

CONCLUSION

La Côte-d'Ivoire a le budget le plus élevé des quatorze pays francophones d'Afrique affiliés à la France. Par rapport aux ressources limitées du pays, l'effort fiscal semble énorme. Mais les résultats obtenus sur les rendements et les coûts scolaires peuvent ébranler la conviction qu'investir en éducation c'est capitaliser en main-

43. I.E.D.E.S., *Les coûts...*, loc. cit.

44. *Statistiques*, 1964, s.p.

45. *Rapport d'activité*, p. 87.

46. Sur l'adaptation de l'éducation aux possibilités financières du pays, voir W.A. Lewis, « Education and Economic Development », *Final Report (United Nations E.C.A., Conference of African States on the Development of Education in Africa, Addis Ababa, 15-25 mai 1961)*, pp. 71-79 ; J. Vaizey, *The Economics of Education* (London : Faber et Faber, 1962), pp. 125-126 ; T.W. Schultz, « Investment in Human Capital in Poor Countries », *Foreign Trade and Human Capital*, ed. P.W. Zook (Dallas : Southern Methodist University Press, 1962), pp. 4-7.

d'œuvre. Si on considère la situation actuelle, il semble que les dépenses faites pour l'éducation, particulièrement pour le primaire, n'ont pas engendré un progrès économique sensible, et que ce que l'on prend pour investissement, abstraction faite d'une culture générale, devient une consommation additionnelle latente. La même chose se perçoit dans d'autres pays francophones d'Afrique.

La question de la rentabilité d'un gros investissement se pose. Ne vaudrait-il pas mieux investir davantage dans des activités nouvelles dictées par les ressources possibles, telles que le développement régional, les petites entreprises, afin de pourvoir des débouchés aux jeunes formés dans les écoles, avant de développer le système d'éducation ? Sinon n'est-ce pas continuer d'alimenter le marché du travail de désœuvrés certifiés ? Les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, par exemple, ont consolidé leurs structures économiques avant de mettre sur pied un système d'éducation complexe allant du pré-scolaire aux études supérieures. Les pays africains sont, sous la pression populaire, en train de monter un système semblable sans passer par les mêmes étapes du développement économique que les pays hautement industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Cette pression résulte des promesses faites par les partis politiques avant l'indépendance et à son avènement, et lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir, ces partis ont cherché des moyens expéditifs pour démontrer un progrès quantitatif de l'enseignement. Dès 1963, la Côte-d'Ivoire décida de ralentir l'expansion du primaire, et donna priorité au secondaire. À cause de la pression publique, qui demande plus de possibilités scolaires à tous les échelons de l'enseignement, cette décision ne fut mise en œuvre que dernièrement. Mais il nous semble qu'il n'est pas seulement question de donner des priorités au secondaire, dont le but est peut-être de démontrer pour des raisons de prestige, que la jeunesse locale est capable d'étudier au lycée dont le niveau est celui des lycées de France, et aussi de démontrer un plus grand nombre de succès aux deux parties du « bac ». La structure du lycée même est en cause. L'école a fourni un *leadership* politique et des fonctionnaires pour l'administration de l'État. Maintenant que la fonction publique est comblée et recrutée de moins en moins de personnel, les structures scolaires héritées devraient tenir moins fermement. Dans l'enseignement technique,

la création de nouveaux instituts, ce qui suppose des moyens importants, ne doit être envisagée qu'après un examen minutieux. Ces établissements ne peuvent remplir leur rôle que s'ils sont créés en fonction des besoins et des moyens disponibles, et que s'ils ont une vocation régionale.

Les pertes scolaires importantes suggèrent une révision des finalités des niveaux de l'enseignement dans leurs différentes options et sections, afin d'établir plus de rapport entre l'école, les ressources et les besoins socio-économiques du pays. Le programme des études devrait changer suivant les objectifs des différentes options et sections afin que structures et contenu aboutissent à la réalisation des aspirations sociales. L'élargissement de l'enseignement doit être la cause et l'effet d'un jugement économique. Tout système d'éducation est fonction de la société qu'il doit servir.

Avigdor FARINE,
*professeur à la Faculté des Sciences de l'Éducation,
Université de Montréal.*